



Une autre vie s'invente ici

Paris, le 21 décembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

COP15 BIODIVERSITE

VERS UNE CONTRIBUTION MAJEURE DES AIRES PROTEGEES

Les Parcs naturels régionaux de France saluent l'ensemble des engagements pris par la communauté internationale pour une meilleure préservation de notre biodiversité, lors de la COP 15 tenue à Montréal ce mois de décembre.

Ces résultats témoignent d'une prise de conscience de plus en plus forte du rôle vital que joue la biodiversité dans notre survie même. Ces décisions recouvrent un champ large qui va de la « réduction » de l'introduction des espèces exotiques envahissantes à la « réduction » des pesticides.

L'accord prévoit aussi « d'atteindre l'objectif 30x30 qui vise à protéger 30% des espaces terrestres et 30% des espaces maritimes d'ici à 2030 ». Les Parcs naturels régionaux de France ne peuvent que saluer la place donnée aux aires protégées dans la stratégie mondiale pour la biodiversité.

Les Parcs naturels régionaux représentent presque 20% du territoire national, et permettent ainsi à la France de remplir les 2/3 de l'objectif terrestre. Notre modèle, basé sur une gestion du territoire s'efforçant de préserver à la fois les activités humaines et la nature est confronté à des sollicitations innombrables et parfois contradictoires. Malgré nos efforts et des résultats supérieurs au reste du territoire, nos terres agricoles ne sont pas exonérées d'intrants chimiques, elles continuent d'être grignotées par un urbanisme qui privilégie le « développement économique », nos paysages sont confrontés à l'intégration plus moins pertinente d'éoliennes et de panneaux solaires, nos habitats, souvent individuels, ne sont pas exemplaires en terme d'isolation, nos forêts sont trop sensibles au réchauffement climatique et donc aux incendies, nos sites emblématiques souffrent parfois de surfréquentation... La liste est longue de nos chantiers pour lesquels il faut renforcer nos moyens et notre légitimité. Il faut faire de ces enjeux une vraie priorité.

Il est nécessaire de redire aussi que les aires protégées, dans toutes leur diversité, ne pourront pas seules stopper l'érosion de la biodiversité. La préservation du naturel doit s'imposer dans toutes nos activités, y compris au sein des villes. Si l'homme est un élément de cette nature, il doit vivre avec elle, dans un rapport d'égalité et pas de domination. La faune doit pouvoir vivre et se déplacer sur l'ensemble de notre pays, y trouver des lieux pour se nourrir, des abris

pour nicher, des sols aux cultures variées et dépourvus de poisons chimiques. La flore doit être respectée dans sa diversité et dans son milieu. Nous aimerions tous y croire, mais protéger la nature dans des sanctuaires qui lui seraient réservés est important mais ne suffira pas. Les aires protégées n'auront pas d'efficacité durable au milieu de déserts biologiques.

Contact presse : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

Les 58 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4900 communes, 4,4 millions d'habitants et 9 millions d'hectares, soit 19,1 % du territoire, répartis dans 15 régions et 3 collectivités locales. Plus de 2250 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 27 rue des Petits Hôtels– 75010 Paris – 01 44 90 86 20 www.parc-naturels-regionaux.fr